



Compte-rendu du CTL du 27/09/2022

Ordre du jour

- 1) **Approbation des PV des 21/10/2021, 28/03/2022, 07/04/2022, 05/05/2022 et.....16/05/2022**
- 2) **Modification du règlement intérieur du SGC d'Avranches**
- 3) **Règlement intérieur des ETP (Espaces de Travail Partagés) de Carentan, Granville et St Lô**
- 4) **Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP**
- 5) **Politique de remboursement des frais de déplacement.**
- 6) **Présentation de l'observatoire interne**

Propos liminaires et réponses du directeur

Sur la fin de l'abondance et de l'insouciance annoncée par le président Macron en septembre, nous avons invoqué le fait que les agents n'ont pas le sentiment d'être des nantis. Lorsque les agents auront des cantines à la hauteur de celle du parlement et du chauffage digne de ce nom, alors les agents auront peut-être le sentiment d'être des nantis.

Sur la « résilience » (capacité de résister à un choc) énergétique à la DDFIP, M BRABANT renvoie à la bonne intelligence des agents et à la mobilisation collective. Une note du secrétariat général est attendue pour le 6 octobre 2022, il espère qu'elle n'imposera pas trop de mesures coercitives. En attendant ces nouvelles mesures, il confirme la régulation de la température des bureaux à 19 degrés et la restriction de l'usage des bouilloires et chauffages d'appoint personnels.

M BRABANT, à l'évocation du projet de loi de finances 2023, se félicite de ne voir supprimer que 850 emplois à la DGFIP en 2023. Il évoque l'idée d'une stabilisation des emplois publics sur le quinquennat mais toutes administrations confondues, ce qui implique que la DGFIP reste contributeur aux suppressions d'emplois. Il précise qu'à la DGFIP, des emplois doivent renforcer les services de publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) et les services amendes. Le budget informatique devrait augmenter significativement.

Lorsque nous évoquons une nouvelle fois les difficultés croissantes de l'ensemble des services, il reconnaît qu'il y a beaucoup d'emplois vacants sur le département et que sa seule marge de manœuvre est le recours au recrutement de personnel contractuel et la valorisation de l'attractivité de la DGFIP.

Lorsque nous relançons le sujet du salaire et de la revalorisation trop maigre de la valeur du point d'indice (3,5%) face à l'inflation galopante, M BRABANT nous répond que cette revalorisation dépend du ministère de la fonction publique. Même si c'est une réalité, il est de notre devoir d'exprimer ces constats et ces revendications et de les faire remonter à tous les niveaux.



Section de la Manche



Modification des horaires au SGC d'Avranches

Après sondage auprès des agents concernés, ces derniers ont souhaité pouvoir travailler jusqu'à 19 h au lieu de 18 h 30, comme l'ensemble des autres services

Règlement intérieur des Espaces de Travail Partagés de Carentan, Granville et Saint Lô

Ces espaces sont ouverts à tous, la réservation se fait en ligne sur la BALF ddfip50.ppr.logistique@dgifp.finances.gouv.fr au moins 48 h à l'avance.

Ce dispositif a été choisi car ces espaces pourront à terme accueillir des collègues d'autres directions, voir des personnels hors DGFIP. La direction souhaite également disposer d'éléments chiffrés sur la fréquentation de ces espaces.

Il reste toujours techniquement impossible d'imprimer, l'installation du WIFI (à l'étude), à l'instar des entreprises privées pourrait à terme résoudre le problème, de même que l'installation d'une boîte mail générique.

La direction nous a confirmé avoir la volonté d'équiper chaque poste de travail en double-écrans, mais la pénurie de matériel n'a pas permis cette installation.

Si le pointage est toujours impossible en télétravail, M BRABANT nous a affirmé souhaiter un système plus souple pour les horaires, mais sans solutions concrètes.

Transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme vers la DGFIP (CDIF)

Une partie des taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement et part logement de la redevance d'archéologie préventive) est transférée dans les Centres des Impôts Fonciers au 1^{er} septembre 2022. Les taxes d'urbanisme étaient gérées jusque-là par les DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer).

Bien sûr le projet est présenté comme une démarche transparente pour les services, où l'utilisateur doit se débrouiller sur « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI).

Les CDIF devront eux s'adapter à une nouvelle application « Gestion des Locaux » (GesLoc), le tout saupoudré d'une dose de formation (où, quand, comment), dans une période d'ébullition des CDIF noyés dans les contentieux liés au retard de mise à jour du fichier immobilier.

Mais, que l'on se rassure, 3 transferts d'emploi de la DDTM sont prévus, 2 pour septembre 2023 et 1 pour septembre.....2024 !

Ces emplois seront implantés au CDIF de Coutances, siège du futur SDIF (Service Département des Impôts Fonciers). M BRABANT nous a assuré que les CDIF d'Avranches et de Cherbourg seront des antennes du futur SDIF de Coutances, l'implantation du nouveau service étant prévue pour septembre 2023, en même temps que la révision des locaux d'habitation.



Section de la Manche



En ce qui concerne le contrôle de ces taxes d'urbanisme, M BRABANT nous répond que cela n'entre pas dans les missions de la DGFIP.

Concernant le contentieux, il s'agit de contentieux de recouvrement traité par le pôle de Caen, qui pourrait se tourner vers les CDIF pour le contentieux d'assiette.

Tout ceci nous paraît plutôt nébuleux mais M BRABANT invite les agents à prendre les choses avec du recul et de la détente !!!

Une journée d'étude sera mise en place pour réunir l'ensemble des personnels des CDIF, probablement début 2023.

Politique départementale de remboursement des frais de déplacement.

La direction nous a présenté une première mouture de la nouvelle note départementale sur la politique des remboursements de frais de déplacement, note à paraître pour la fin de l'année 2022.

Sur le principe, les déplacements doivent être fait en transport en commun.

M BRABANT reconnaît que c'est impossible pour les circulations internes au département, auquel cas, le barème kilométrique s'appliquera, sauf au départ de St Lô, si une voiture de service est disponible.

Concernant les déplacements à l'extérieur du département, les transports en commun sont à privilégier. Tout cas particulier doit être remonté par mail aux RH, si possible 8 jours avant le déplacement, une réponse écrite (mail) sera adressée pour chaque demande.

Concernant les justificatifs des frais de repas, il s'agit d'une directive nationale, Chorus qui gère les dépenses nécessite une pièce comptable, même lorsqu'il ne s'agit que d'une question de bon sens (déplacement sur la journée ou plusieurs jours).

Nous avons dénoncé les difficultés liées à l'utilisation de l'application FDD (Frais de Déplacement) et demandé que des formations soient régulièrement dispensées.

Les OS souhaitent également une étude des ordres de missions non suivis d'état de frais. Dubitative, la direction ne sait pas si elle va pouvoir nous répondre.

Nous rappelons qu'il est possible de demander une compensation horaire lorsque la durée du déplacement excède la durée d'une journée type, soit 7 h 42

Observatoire interne

le seuil de représentativité d'un tel sondage est de 40 %, le taux de participation de 47 %, les résultats sont considérés exploitables.

Si cet observatoire présente des tendances, il est clair que pour nous chacun peut y voir ce qu'il a envie de voir. c'est pourquoi nous ne développerons pas. Nous retiendrons principalement que la grande majorité des agents n'est pas satisfait de sa rémunération !



Questions diverses

Ces questions diverses ont été abordées tout au long de ce CTL

Travaux d'Avranches :

Ces travaux vont pouvoir enfin être lancés, 2 millions d'euros seront débloqués par la centrale, pour des travaux de désamiantage, de réaménagement total des espaces, et de réfection complète des toilettes, au 1^{er} et au 2^{ème} étage du site. Aucun travaux ne sont prévus pour le rez-de-chaussée et l'accueil, il manque 1 million supplémentaire.

Nous avons réitéré la consternation des collègues d'Avranches lorsqu'ils ont appris que les travaux ne concernaient pas la réfection des fenêtres et l'isolation du bâtiment, à l'heure où la sobriété énergétique est au premier plan.

M BRABANT nous a répondu que les travaux d'isolation dépendent du budget préfecture.

Projet de réaménagement à Cherbourg :

selon M BRABANT ce projet avance mais nous n'avons pas de détails.

Fermeture des locaux à la Haye du Puits :

Le bail des locaux de la Haye du Puits expire au 31/12/2022 et n'est pas renouvelé. L'agent tenant les permanences sur site sera relogé dans les locaux de l'EFS.

PROXIMITÉ

